



MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

MATERIEL PEDAGOGIQUE PHYSIQUE-CHIMIE Pour Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles

Date de Publication : 14 avril 2014

Date limite de remise des offres : 16 mai 2014 – 17 H 00

Attribution du Marché : Jeudi 22 mai 2014

Pouvoir adjudicateur

Le lycée Camille Guérin, représenté par Monsieur le Proviseur

Lycée Camille Guérin
33, rue de la Gibauderie
86000 POITIERS
Tél. : 05.49.46.28.70
Fax : 05.49.38.32.60

Personnes à contacter

Martine Bouilly – Chimie
Sandrine Gaudin - Physique
Annie Sauvaget - Intendance
annie.sauvaget@ac-poitiers.fr

1 – Procédure

Procédure adaptée établie selon les dispositions des articles 28 et 40 du Code des Marchés Publics

Offre Publiée :

- sur le site du Lycée Camille Guérin : www.lyc-camilleguerin.fr/
- sur le site des Journées de l'Intendance : www.aji-france.com

2- Objet :

Le présent marché a pour objet l'achat au titulaire, ci-après désigné "le vendeur", par l'établissement public local d'enseignement désigné ci-après "l'établissement preneur", de matériels pédagogiques en Physique-Chimie pour les Classes préparatoires aux grandes écoles. Le marché est fractionné en cinq lots (trois en Physique – deux en Chimie). Il est possible de ne répondre que sur un seul lot.

3 – Durée :

Le présent marché prend effet à compter de sa notification. La notification consiste en l'envoi du marché signé au vendeur par tout moyen permettant de donner une date certaine. La date de notification est la date de réception du marché par le vendeur.

4 - Variantes

Une réponse sur la solution de base est souhaitée avant proposition de variantes éventuelles.

5 - Documents régissant la consultation

- Code des marchés publics ;
- Le présent règlement de consultation signé par le candidat en un seul original. L'original sera conservé par le lycée et fera seul foi ;
- Offre du candidat (selon modèle joint) comportant le descriptif détaillé du matériel, le prix proposé et valant acte d'engagement établi en un seul original, portant le cachet de l'entreprise et dûment signé et paraphé. L'original sera conservé par le lycée et fera seul foi.

6 - Stipulations relatives à l'application des conditions générales de vente du bailleur

Les conditions générales de vente figurant, le cas échéant sur les factures du vendeur, ne sont pas applicables au présent marché.

7 – Livraison

Le vendeur livrera le matériel à l'adresse suivante avant le 20 septembre 2014, date qui sera confirmée sur le bon de commande

Lycée Camille Guérin, 33 rue de la Gibauderie – 86000 Poitiers

Muni d'une garantie, le matériel est également accompagné de la notice et du manuel d'utilisation, de la liste des pièces détachées et des schémas électriques du constructeur (en fonction du matériel) rédigés en langue française qui permettent une utilisation optimale.

Le représentant de l'établissement preneur désigné, pouvoir adjudicateur, après avoir effectué les opérations de vérification prononce l'admission, l'ajournement ou le rejet de la livraison dans les conditions de l'article 25 du C.C.A.G / F.C.S.

8 - Acomptes

Il n'est pas versé d'avance au candidat retenu.

9 - Paiements

9.1 Modalités de paiement

L'achat des différents matériels fait l'objet d'un paiement par virement administratif sur présentation de la facture (ou des factures).

9.2. Présentation de la facture

La facture sera présentée à l'établissement preneur dans un délai maximum de 15 jours à compter de la livraison du matériel.

Elle est établie en un original et une copie portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- les noms et adresse du bailleur ;
- le numéro de son compte bancaire ou postal/IBAN/BIC;
- le numéro et la date du marché ;
- la prestation concernée ;
- le montant hors TVA ;
- le taux et le montant de la TVA ;
- le montant total TTC ;

9.3. Délai de paiement :

La somme due en exécution du présent marché sera payée, après livraison intégrale de la commande, dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception de toute demande de paiement.

9.4. Non respect des délais de paiement :

Le défaut de paiement dans les délais fixés à l'article 14.3, fait courir de plein droit et sans autres formalités au bénéfice du bailleur des intérêts moratoires, calculés dans les conditions prévues à l'article 98 du code des marchés publics et le décret n° 2002-232 du 21 février 2002, modifié et "relatif à la mise en œuvre du délai maximum de paiement dans les marchés publics".

Le taux des intérêts moratoires est égal à celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé de courir.

10 – Assurance

Dans le cadre de son activité, objet du présent marché, le vendeur atteste de sa couverture par la souscription d'une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile susceptible d'être engagée pour les dommages matériels et corporels.

Il s'engage, sur toute demande faite par l'établissement preneur par lettre recommandée avec avis de réception postal ou en cas de modification des conditions de sa police d'assurance, à communiquer une attestation de souscription de la police d'assurance en cours de validité.

A défaut de production dans un délai de 15 jours ouvrés (comptés à partir de la réception de la demande), le marché pourra être résilié, conformément à l'article 32.f du C.C.A.G./F.C.S.

11 – Attribution du Marché

Le fournisseur sera retenu en fonction des trois critères suivants classés par ordre de priorité :

- Prix de vente 65 %.
- SAV - Délai d'intervention de réparation ou maintenance : 25 %.
- Durée de garantie : 10 %

12 – Délais d'intervention

Des pénalités de retard pourront être retenues en cas de non respect des délais d'intervention faisant l'objet de l'acte d'engagement du présent marché, conformément à l'article 14 du C.C.A.G./F.C.S

CAHIER DES CHARGES

A – Modalités d'exécution et de livraison

Le vendeur est responsable du mode d'acheminement du matériel. Les risques inhérents au transport jusqu'au lieu de destination incombent au titulaire.

B – Descriptif

LABO CHIMIE – LOT 1

12 PH-METRES/MILLIVOLTMETRES DE PAILLASSE

Adaptateur secteur 100-240V/50-60Hz

Etalonnage : automatique en 2 ou 3 points max, 3 groupes de tampons prédéfinis au maximum.

Dimensions maximales $L \times L \times P$, $200 \times 200 \times 60mm$

Pas d'agitateur magnétique intégré

Accepte les électrodes de pH et potentiométriques combinées (fiche BNC et Banane) et séparées.

Compensation de température manuelle ou automatique

- caractéristiques techniques :

Plages minimales de mesure :

Ph : 0,0 → 14,0

V : -1,99 → +1,99

Précisions minimales :

pH : $\pm 0,01$ unité de pH

mV : $\pm 1mV$

12 Electrodes combinées fournies

12 supports à électrodes de l'appareil réglable, fournies

12 cordons à fiche BNC

.....

LABO CHIMIE – LOT 2

UN SPECTROMETRE INFRAROUGE

Caractéristiques techniques :

- 1- Compartiment optique étanche, permettant une maintenance réduite ainsi que la possibilité de mettre l'appareil hors tension sur une période prolongée
- 2- Cellule de mesure à diamant, évitant la préparation et la manipulation de pastilles KBr.
- 3- Source en carbure de Silicium à point d'émission
- 4- Logiciel en français et base de données intégrée
- 5- Garantie minimale 1 an pièce et main d'œuvre et déplacement

Installation et Formation

.....

LABO PHYSIQUE – LOT 3

1 PENDULE DE POHL :

- étude des oscillations libres plus ou moins amorties (régimes pseudo-périodiques, apériodiques, critiques)
 - étude des oscillations forcées (courbes de résonance, déphasage entre excitateur et résonateur)
 - étude des oscillations chaotiques
 - freinage à courant de Foucault
 - livré avec le moteur (24V max, connexions par douilles 4mm)
 - possibilité de projection
-

LABO PHYSIQUE – LOT 4

1 CAMERA THERMIQUE INFRAROUGE

- Résolution du détecteur de 320 x 240 pixels minimum
 - Possibilité de vidéo-projeter en temps réel ce que la caméra filme (sortie vidéo ou via un ordinateur)
 - Possibilité de faire des enregistrements de suivis de températures dans le temps en un ou plusieurs points définis.
 - Exportation des données dans un tableur
 - Images infrarouges et images dans le visible
 - Fonction qui combine les images visibles et infrarouges
 - Gamme de mesure de la température de -20 C° à plus de +600 C°
 - Champ de vision minimum de 24°X17°
 - Sensibilité inférieure ou égal à 0,05C°
 - Connectivité par wifi, Bluetooth
 - Ecran tactile
 - Logiciel de récupération et traitement des données en français, récupération des images et des enregistrements vidéo, création de rapports, exportation des données vers tableur
-

LABO PHYSIQUE – LOT 5

12 PENDULES PESANTS simples pouvant se coupler
ou 6 paires de pendules pesants couplés utilisables en pendules simples

- Récupération des valeurs de mesures angulaires par un signal sous forme de tension pour acquisition avec oscilloscope ou avec système d'acquisition non dédié / non propriétaire
 - Capteur de précision
 - Etude du pendule pesant
 - Etude des amortissements fluides
 - Etude des amortissements solides
 - Inertie modifiable par déplacement de masses de différentes valeurs
 - Couplage par fil de torsion
-

C – Détermination du Prix

Le prix proposé dans l'offre devra faire apparaître le prix hors taxe, le montant de la TVA ainsi que le prix toutes taxes comprises.

D – Nature du matériel

Le matériel sera conforme aux directives, décrets et normes françaises en vigueur.

E - Présentation des offres :

Les fournisseurs compléteront et signeront l'acte d'engagement et l'attestation sur l'honneur figurant au présent dossier.

Le dossier remis par les candidats sera transmis sous enveloppe cachetée portant la mention « OFFRE MATERIEL PEDAGOGIQUE CPGE »

Ce pli devra contenir la proposition tarifaire avec les fiches techniques expliquant toutes les spécificités du matériel et répondant aux critères présentés ci dessus.

ACTE D'ENGAGEMENT

A. Identification de la personne morale de droit public qui passe le marché

Lycée Camille GUERIN
33, rue de la Gibauderie
86000 POITIERS
Tél. : 05.49.46.28.70
Fax : 05.49.38.32.60

Objet du marché	MATERIEL PEDAGOGIQUE CPGE
Nom, prénom, qualité du signataire du marché :	M le Proviseur
Désignation, adresse, téléphone du comptable assignataire	Mr l'Agent Comptable 33, rue de la Gibauderie 86000 POITIERS Tél. : 05.49.46.28.70 Fax : 05.49.38.32.60
Courriel	alain.peycli@ac-poitiers.fr

Le présent marché est passé en vertu de l'article 28 et 40 du Code des marchés publics.

B. Engagement du candidat

Nom, prénom et qualité du signataire	
Adresse professionnelle	
Téléphone	

Agissant au nom et pour le compte de	
Dont le siège social est à	
Immatriculée à l'INSEE sous le numéro	
N° SIRET	
Code APE	
N° inscription RCS	
Téléphone	
Télécopie	
Adresse courrier électronique	
Coordonnées bancaires (joindre obligatoirement un RIB ou RIP)	

Nom, prénom et qualité du signataire :

- agissant pour mon propre compte

- agissant pour le compte de la société (*indiquer le nom, l'adresse*) :

Après avoir pris connaissance du cahier des charges concernant l'achat de Matériel Pédagogique CPGE (préciser le lot et l'intitulé) :

LOT n°

Je m'engage ou j'engage le groupement dont je suis mandataire, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à livrer le matériel demandé en tous points conformes à l'offre validée, et à exécuter les prestations demandées aux conditions et prix ci-dessous :

Montant de l'offre hors TVA	
Taux de TVA / montant de la TVA	
Montant TTC (1)	

Délai d'intervention réparation ou maintenance	
Durée et conditions de garantie	
Délai de livraison, à compter de la commande	

Joindre un descriptif détaillé

Responsable légal de l'entreprise :

Cachet de l'entreprise

NOM :

Prénom :

Signature

Fait à :

Le :

DECLARATION DU CANDIDAT

Le candidat affirme sous peine de résiliation de plein droit de son marché, ou de sa mise en régie, à ses torts exclusifs ou ce ceux de la société qu'il représente, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 44 du Code des Marchés Publics

Le candidat atteste sur l'honneur :

- que les salariés sont recrutés régulièrement au regard du Code du Travail,
- qu'il est en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés (article 43 du CMP),
- qu'il a satisfait à ses obligations fiscales ou sociales.

Les attestations ou certificats des organismes sociaux et fiscaux devront être remis au plus tard dans un délai de dix jours après demande de l'établissement preneur. Si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, l'offre est considérée comme nulle et non avenue.

Fait à :

Le :